

École Jean XXIII et St-Lucien
PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

Projet éducatif adopté par le conseil d'établissement le 4 juin (No.de résolution : CE-2018-2019-54)

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4. MISSION, VISION, VALEURS.....	4
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	5
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	9
Annexes.....	10
A. Encadrements légaux.....	10

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Membres du comité « projet éducatif »

- Mme. Julie Migneault, enseignante
- Mme. Valérie St-Hilaire, enseignante
- Mme. Geneviève Paradis-Fortin, enseignante
- Mme. Marie-Soleil Morency, enseignante
- Mme. Sabrina Castonguay, directrice

Parents du conseil d'établissement

- Mme. Janie Munger, parent et présidente du conseil d'établissement
- Mme. Valérie Savard-Bergeron, parent
- Mme. Vicky Paquet, parent
- Mme. Cindy Tanguay, parent
- Mme. Marilyn Bernard, parent

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 7)

Voici les différents outils utilisés afin de soutenir l'analyse de nos besoins :

- Sondage auprès du personnel
- Sondage auprès des élèves
- Sondage auprès des parents
- Analyse des résultats et taux de réussite aux épreuves du MEES des élèves de 4^e et 6^e année de 2014 à 2018
- Consultations lors des rencontres collectives
- Consultations lors des rencontres du conseil d'établissement

4. MISSION, VISION, VALEURS

Mission

Vivre des réussites et développer le plein potentiel des élèves dans un environnement ouvert et stimulant.

Vision

Une école où l'élève développe son ouverture et s'engage dans sa réussite.

Un lieu où l'élève est valorisé dans ce qu'il est, où chacun découvre de nouveaux intérêts et développe de l'ouverture.

Valeurs

Bienveillance

Je me montre attentionné et gentil envers autrui

Collaboration

Je m'engage activement dans mon milieu

Persévérance

Je continue à fournir des efforts malgré les difficultés

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) (LIP, ARTICLES 37 ET 97,1)

Environnement externe

Portrait du milieu environnant

- L'école Jean XXIII-St-Lucien est une école institutionnelle et comprend deux bâtiments situés dans deux villages distincts au nord de la municipalité de Normandin.
- Le village de St-Thomas-Didyme compte environ 800 habitants. L'économie repose principalement sur l'exploitation forestière.
- Le village de St-Edmond-les-Plaines compte environ 390 habitants.
- L'indice de milieu socio-économique est passé de 8 à 5, ce qui indique une hausse du revenu familial et de la scolarité des mères de nos élèves. Ce changement pourrait s'expliquer par le nombre élevé de familles qui s'installent sur les rives des différents lacs en périphérie du village de St-Thomas-Didyme.
-

ENJEUX ET DÉFIS

- *Chaque année, nous devons revoir la composition des deux écoles ce qui oblige les élèves à changer d'école régulièrement. Certains parents questionnent la pertinence de conserver les deux bâtisses.*
- *Malgré le fait que ces deux villages soient peu peuplés, plusieurs organismes sont en place et nous soutiennent dans une multitude de projets réalisés avec nos élèves.*

Environnement interne

Les élèves et leur réussite

Effectifs scolaires :

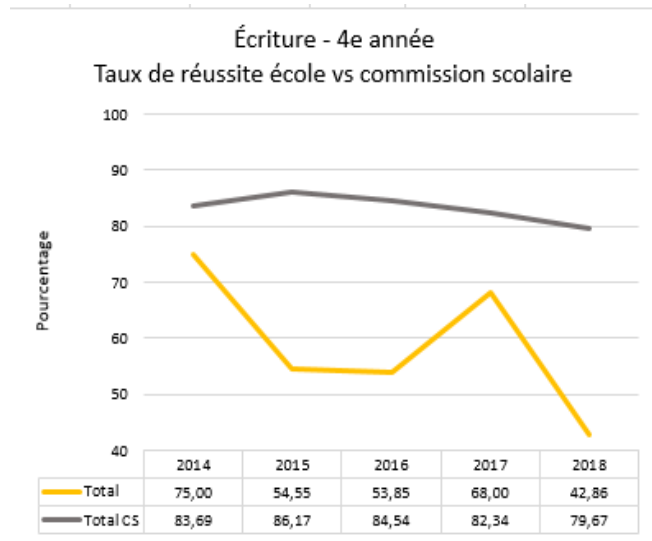
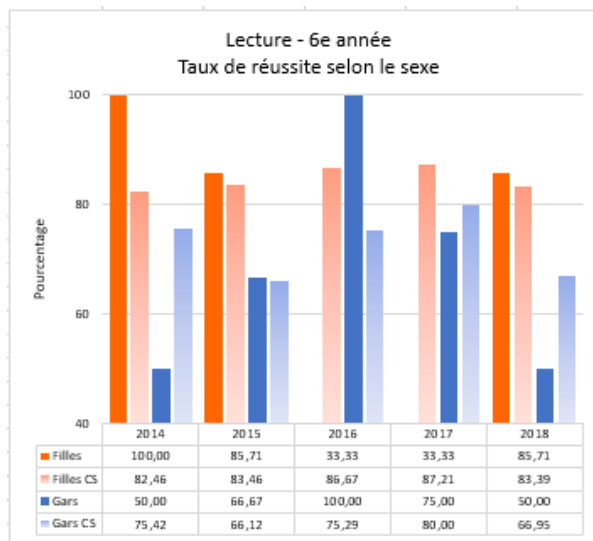
L'école Jean XXIII-St-Lucien compte 51 élèves de la première à la sixième année. Nous retrouvons les 1^{re}, 3^e et 4^e à l'école Jean XXIII de St-Thomas-Didyme et les 2^e, 5^e et 6^e à l'école St-Lucien de St-Edmond-les-Pleines. Les élèves du préscolaire étaient à l'école Ste-Marie en 2018-2019 mais la classe reviendra en 2019-2020 à Jean XXIII. De plus, le service de garde est situé à l'école Jean XXIII et accueille environ 30 élèves.

Caractéristiques liées à la réussite :

Selon le sondage mené auprès de nos élèves, le degré de motivation des jeunes est très élevé. Ceux-ci considèrent faire preuve de persévérance et sont motivés.

L'analyse des taux de réussite et des résultats aux épreuves du MEES sont très variables. Les données demeurent difficiles à interpréter puisque certaines cohortes sont peu nombreuses et un seul élève peut faire grandement changer les pourcentages. C'est le cas également pour l'écart entre les garçons et les filles (voir tableau).

Nous remarquons cependant une tendance à la baisse au niveau de l'écriture et c'est ce que nous souhaitons prioriser dans notre plan d'action (voir tableau).



Le personnel scolaire et l'organisation scolaire

En 2018-2019, l'école Jean XXIII-St-Lucien compte quatre enseignantes au primaire. Quatre enseignants se partagent les spécialités (anglais, musique et éducation physique) De plus, deux enseignantes orthopédagogues soutiennent les élèves dans leurs apprentissages.

L'offre de services complémentaires est variée mais partagée entre plusieurs personnes ce qui ne facilite pas le partage d'informations et les suivis.

- Psychologie (au besoin)
- Travail social (une journée/semaine)

Cependant, les différentes mesures budgétaires nous permettent d'ajouter les services nécessaires pour répondre aux besoins des élèves.

Regroupement des principaux éléments ressortis des différentes consultation et sondages.

<p style="text-align: center;">INTERNE</p>	<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petits groupes; - Autonomie du personnel; - Équipe unie et dynamique; - Nouvelles approches pédagogiques; - Sentiment d'appartenance; - Communication avec les parents; - Disponibilité des locaux de l'école. 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication entre les deux bâtisses; - Peu de présence de la secrétaire; - Peu de présence de la direction; - Peu de présence des professionnels; - Offre d'activités parascolaires restreinte.
<p style="text-align: center;">EXTERNE</p>	<p style="text-align: center;">OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication du milieu; - Proximité des services municipaux. 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps dans l'autobus; - Préjugés envers les petites écoles; - Absence de brigadière.

Légende

Nous n'avons pas ou peu d'influence sur l'environnement externe. Les **opportunités** et **menaces** nous permettent de réfléchir, d'expliquer certains défis ou de servir de leviers.

Les **forces** internes serviront à soutenir la mise en place de différents objectifs

Les **faiblesses** internes font ressortir les priorités d'action. L'analyse de ces éléments nous mènera vers la mise en place de moyens concrets afin d'atteindre les objectifs ciblés

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu	Orientation	Cohérence avec le PEVR	Objectif	Indicateur	Situation actuelle	Cible
Le bien-être des élèves.	Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire	Objectif 6.1	1.1 Offrir 60 minutes d'activité physique par jour à tous les élèves de la maternelle à la 6 ^e année.	Nombre de minutes d'activité physique par jour	56 minutes/jour en 2018-2019	60 minutes d'ici 2022
La réussite des élèves	Développer les compétences en littératie et en numératie de la petite enfance à l'âge adulte	Objectif 2.1	2.2 Porter à 85% le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2 ^e cycle du primaire	Taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MEES de la fin du 2 ^e cycle.	42. 86 % en 2018 (cette cohorte n'est pas représentative des années antérieures)	Taux de réussite de 85%
La collaboration école-famille	Déployer une approche ouverte et cordiale favorisant un engagement actif et soutenu des parents, de la famille et de la communauté dans la réussite éducative	Objectif 4.1	Accroître les pratiques collaboratives entre les parents et l'école dans le parcours scolaire des élèves.	Nombre total d'occasions pour les parents de se présenter à l'école.	Rencontres début d'année Bulletins Plans d'intervention Assemblée générale	Augmenter de 50% le nombre d'occasions pour les parents de se présenter à l'école.

Annexes

A. Encadrements légaux

A. Encadrements légaux

Dans cette section, l'établissement pourrait choisir de présenter les encadrements légaux.

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
 - Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)³ ;
 - Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
 - Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
 - Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.